



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
13 juin 2012  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2012**  
4-10 septembre 2012, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme de pays pour Haïti (2013-2016)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation . . . . .	1-8	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience . . . . .	9-13	3
III. Programme proposé . . . . .	14-24	5
IV. Gestion, suivi et évaluation . . . . .	25-27	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Haïti (2013-2016) . . . . .		8



## I. Analyse de la situation

1. Depuis la fin du régime de Duvalier en 1986, Haïti a subi une série de crises politiques et économiques aggravées par une succession de catastrophes naturelles. Les troubles et la violence qui ont suivi le renversement du Président Aristide en 2004 ont abouti à la création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) chargée de renforcer la stabilité et la sécurité et de conforter l'état de droit.

2. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), le séisme du 12 janvier 2010 a causé des destructions sans précédent entraînant la mort de 222 570 personnes et le déplacement de 1,5 million d'autres. Le montant total des dégâts et des pertes aurait atteint 7,8 milliards de dollars ou plus, soit 120 % du produit intérieur brut (PIB) de 2009, tandis que le coût de la reconstruction a été estimé à 11,5 milliards de dollars. Le séisme a causé également une perte considérable dans la capacité gouvernementale. Lors de la conférence des donateurs, organisée à New York en mars 2010, la communauté internationale a fait preuve d'une solidarité exceptionnelle en promettant plus de 5,4 milliards de dollars pour la reconstruction d'Haïti.

3. Des élections présidentielle et législatives ont été organisées en 2010 et 2011. À la suite d'un premier tour contesté et de l'intervention de l'Organisation des États américains, le Président Michel Joseph Martelly a été élu en même temps qu'une nouvelle assemblée. Le Président a proposé un programme axé sur cinq priorités : emploi, éducation, état de droit, énergie et environnement. Entre-temps, des programmes clefs ont été lancés en ce qui concerne l'éducation et le retour dans les quartiers des personnes déplacées vivant dans les camps. Après de nombreux reports, dus à des tensions entre le Président et l'assemblée, en mai 2012, la nomination de Laurent Lamotte comme nouveau Premier Ministre a été confirmée par le Parlement. Le nouveau Gouvernement comprend, pour la première fois en Haïti, un secrétaire d'État chargé des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême.

4. Selon le *Rapport sur le développement humain de 2011*, Haïti est le seul pays le moins avancé (PMA) de l'hémisphère occidental, classé cent cinquante-huitième sur 187 pays à l'Indice de développement humain en 2011 et cent vingt-troisième sur 146 pays à l'Indice d'inégalité de genre. Sur une population totale de 10,2 millions d'habitants, 56 % vivent en situation d'extrême pauvreté et 76 % sont pauvres. Une enquête menée récemment par le Comité national pour la sécurité alimentaire montre que 38 % de la population souffre d'insécurité alimentaire. La société haïtienne est en outre fortement inégalitaire. La pauvreté touche de façon disproportionnée les ménages dirigés par une femme, soit 40 % des ménages; on estime que 20 % des plus riches obtiennent environ 70 % des recettes nationales, tandis que les 40 % les plus pauvres n'en bénéficient que de 6 %. Selon une étude effectuée en 2007 par l'Institut haïtien de statistique et d'informatique, le taux de chômage est de 40,6 %, de 32,3 % chez les hommes et de 48,7 % chez les femmes, et de 49,1 % et 54,8 %, respectivement, dans la région de Port-au-Prince. En 2010, le Ministère de la santé a indiqué que 140 000 personnes, soit 2,2 % de la population, vivaient avec le VIH et que 33 000 personnes étaient atteintes de tuberculose. L'enquête démographique et sanitaire et l'enquête sur les niveaux de vie qui sont actuellement menées par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et dont les résultats préliminaires seront disponibles en juillet 2012,

permettront de combler le manque considérable de données socioéconomiques dans ce domaine.

5. En juillet 2010, plus de 1,5 million de personnes déplacées habitaient dans 1 555 camps de fortune. Grâce aux mesures de relèvement, plus d'un million de personnes ont à présent quitté les camps et plus de 700 camps ont été fermés. Au cours de la même période, plus de 7,4 millions de mètres cubes de décombres, soit 74 % du total, ont été déblayés. Quelque 70 000 maisons endommagées par le séisme ont encore besoin d'être réparées, et le déficit est estimé à 700 000 logements, ce qui signifie que pour 35 % de la population, il faut trouver une solution en matière de logement tout en investissant dans le relèvement et les moyens de subsistance, y compris dans les mécanismes de financement.

6. Les institutions publiques se sont encore affaiblies à cause du séisme. Il faut beaucoup d'investissement et un renforcement considérable des capacités pour réaliser un relèvement durable et assurer les fonctions essentielles de l'État. Le respect de l'état de droit et l'accès à la justice demeurent hors d'atteinte. Selon le Ministère de la justice, 74 % de toutes les détentions sont préventives. Il faut aussi déployer d'importants efforts pour améliorer les capacités de la police et du système pénitentiaire. Le nouveau Gouvernement s'est engagé à la mise en place d'un conseil supérieur du pouvoir judiciaire, mesure qui est attendue depuis 15 ans.

7. La situation de l'environnement en Haïti est précaire : couverture forestière de moins de 2 % de la superficie territoriale, 25 bassins versants sur 30 sur le point de s'épuiser et perte considérable de la biodiversité. La faiblesse et l'incohérence des structures de gouvernance environnementale associées aux degrés élevés de pauvreté sont à l'origine de cet épuisement rapide des ressources environnementales et de l'extrême vulnérabilité écologique.

8. Haïti est l'un des pays les plus exposés aux catastrophes naturelles dans le monde et sa vulnérabilité est exacerbée par une rapide croissance démographique dont le taux annuel est passé de 1,58 % en 2005 à 3,2 % en 2010 dans les zones urbaines. Cette situation a augmenté la pression exercée sur les rares ressources naturelles du pays et abouti à une urbanisation anarchique et dangereuse dans un contexte où l'on prévoit que les changements climatiques vont augmenter la fréquence et l'intensité des cyclones tropicaux et des précipitations.

## **II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience**

9. En 2009, le Gouvernement haïtien et le PNUD ont approuvé un plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays pour 2009-2011. Le plan d'action a été prolongé d'une année pour tenir compte de l'effet du séisme. Au lendemain de cette catastrophe, le PNUD s'est concentré sur deux priorités : a) créer des emplois et promouvoir le relèvement en procédant à la gestion des débris, à la réparation de maisons et à la remise en état des bassins versants; et b) aider les principaux partenaires gouvernementaux à rétablir les fonctions essentielles de l'État. Avec l'aide du PNUD, 74 % des décombres ont été déblayés, 300 000 emplois ont été créés (dont 40 % pour des femmes), assurant à 60 000 ménages l'accès à un revenu, et 2 000 mètres de gabion ont été construits, dotant 10 communes d'une protection contre les inondations.

10. Les partenariats avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la population haïtienne ont assuré l'obtention de résultats. Les initiatives lancées conjointement avec la MINUSTAH et un certain nombre d'organismes des Nations Unies ont été essentielles au programme du PNUD et la coopération Sud-Sud, y compris plusieurs initiatives transfrontalières avec la République dominicaine, a également été précieuse. Les deux approches, à savoir le travail en partenariat et la coopération Sud-Sud, se poursuivront au cours de ce nouveau cycle de programmation. Au lendemain du séisme, plus de 30 donateurs ont acheminé leur aide au relèvement par l'intermédiaire du PNUD. Les principaux partenaires sont notamment les Gouvernements du Brésil, du Canada, du Chili, des États-Unis, de la Finlande, de la France, du Japon, du Mexique et de la Norvège, ainsi que l'Union européenne, le Fonds pour la reconstruction d'Haïti et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La coopération avec le secteur privé a abouti à l'exécution de projets novateurs, notamment en matière de transfert en espèces et d'utilisation de la technologie mobile pour déterminer l'emplacement des bureaux de vote.

11. L'expérience précédente a surtout permis de tirer les enseignements suivants : il importe de faire en sorte que les programmes intègrent pleinement les risques liés aux catastrophes à leurs stratégies, dès la phase de conception, et il est essentiel d'assurer la planification et la préparation garantissant la continuité des opérations à un bureau de pays fonctionnant dans un environnement exposé aux crises. La période précédente a en outre permis d'apprendre qu'il importe d'investir dans la capacité de coordination du Gouvernement.

12. Plusieurs évaluations et examens importants ont été effectués durant le cycle de programmation précédent, notamment : a) le projet de 2011 sur la gestion des bassins versants et la création d'emplois à Gonaïves. L'évaluation de ce projet a mis en évidence les résultats qu'il a permis d'obtenir, à savoir la protection de six microbassins versants et la création de 9 000 emplois, contribuant ainsi à résoudre les problèmes de chômage chronique et de vulnérabilité aiguë dont a souffert la population à la suite des inondations de 2004. L'évaluation a mis en évidence également l'insuffisance des moyens dont disposent les institutions locales et nationales pour réaliser la durabilité; b) le projet d'appui aux élections de 2011, qui a recommandé au PNUD d'apporter une assistance accrue en matière d'élections, de délimitation des frontières, de décompte des voix et de publication des résultats; c) le projet de gestion des déchets de 2011 à Carrefour Feuilles, qui a recommandé la réalisation d'études approfondies sur la viabilité et la durabilité afin d'explorer les possibilités de reproduction du projet; d) le projet de 2012 sur la cohésion sociale et la réduction de la violence, qui a recommandé la recherche de méthodes susceptibles d'accélérer l'investissement dans la création d'emplois. L'audit du bureau de pays effectué en 2011 a également recommandé d'investir davantage dans des initiatives de renforcement des capacités destinées aux principales institutions gouvernementales.

13. L'exécution des programmes pour 2009-2012 s'élèvera probablement à un montant total de 245 millions de dollars, soit le double de la période précédente 2002-2006, qui avait été prolongée à deux reprises jusqu'en 2008. Plus de 34 millions de dollars de ce montant proviennent du PNUD.

### III. Programme proposé

14. Le programme de pays pour 2013-2016 s'appuie sur les priorités déterminées dans le plan de développement stratégique visant à faire d'Haïti un pays émergent en 2030, et plus précisément dans son plan triennal. Ces priorités sont également inscrites dans les résultats du cadre stratégique intégré pour 2013-2016 dont le Gouvernement haïtien et les organismes des Nations Unies en Haïti ont convenu.

15. Le nouveau programme repose sur les principes d'appropriation nationale, de renforcement des capacités, d'achat de produits locaux et de recrutement de Haïtiens en priorité. Dans le contexte de la transition vers des structures de coordination sans caractère d'urgence, tel que convenu entre le Ministère du plan et de la coopération extérieure et le G-12 (groupe des principaux donateurs), ainsi que du retrait progressif de la MINUSTAH, le programme de pays continuera d'investir dans le renforcement des capacités tout en maintenant la souplesse nécessaire pour s'adapter rapidement en cas de crise.

16. Compte tenu des multiples aspects de la vulnérabilité d'Haïti, qui sort d'une succession de crises cycliques, notamment le séisme de 2010, l'épidémie de cholera et les dernières tensions électorales, le programme du PNUD s'emploiera à établir les bases solides d'une reconstruction et d'un développement durables, conformément aux objectifs du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Le programme de pays associera des activités de relèvement et de reconstruction à court et à moyen terme à la réduction de la pauvreté et au renforcement des capacités à plus long terme, tout en mettant l'accent sur l'égalité des sexes. Une telle approche permettra l'exécution d'initiatives de relèvement qui auront un impact significatif sur les moyens de subsistance des groupes vulnérables, notamment les ménages dirigés par une femme, tout en aidant l'État à acquérir la capacité de fonctionner et de fournir les services de base à la population haïtienne. Le programme de pays proposé comprend les cinq domaines ci-dessous (indiqués en italique) qui se renforcent mutuellement et dont la bonne mise en œuvre nécessitera l'adoption de stratégies intégrées.

17. *Relèvement, réduction de la pauvreté et emploi.* En partenariat avec le Gouvernement central, les municipalités, les dirigeants locaux et les collectivités, y compris les organisations de femmes, le PNUD aidera au relèvement en prenant les mesures suivantes : a) amélioration des infrastructures collectives, y compris la prévention de la violence sexiste; b) promotion de solutions en matière de logement, y compris dans le cadre de programmes de prise en charge de la réparation par les habitants et de mécanismes de financement; c) amélioration de l'accès aux services sociaux de base; et d) accroissement de la participation en matière de gouvernance locale. Le PNUD aidera le Gouvernement à planifier la reconstruction et à adopter et à contrôler les politiques et normes relatives au logement.

18. En matière de réduction de la pauvreté, le PNUD aidera le Gouvernement à repérer les groupes vulnérables et à élaborer et appliquer des mesures de protection telles que le transfert monétaire assorti de conditions. La création d'emplois sera au cœur de l'approche du PNUD, compte tenu de son impact positif sur la réduction de la pauvreté et l'autonomisation économique. Le PNUD aidera aussi les responsables gouvernementaux à créer des emplois en privilégiant : a) la promotion des petites entreprises et de l'entrepreneuriat, surtout lorsqu'il s'agit de projets dirigés par des

femmes et axés sur l'environnement; b) la promotion des chaînes de valeur; et c) le renforcement des liens entre la formation professionnelle et le secteur privé, l'accent étant mis en particulier sur les femmes et les jeunes.

19. *Gouvernance démocratique.* Le programme du PNUD sera axé sur les aspects suivant en matière de gouvernance démocratique : a) renforcement de l'état de droit; b) appui à l'organisation des élections; et c) amélioration des capacités des principales institutions du pouvoir exécutif, l'accent étant mis sur la planification de la reconstruction.

20. En collaboration avec la MINUSTAH, le PNUD aidera le Ministère de la justice et de la sécurité publique à organiser et à renforcer ses capacités de manière à accroître l'accès à la justice, à réduire les détentions provisoires et à améliorer les liens entre le système de justice, la police et les autorités pénitentiaires. Il s'agira d'apporter un appui technique à la Cour suprême en ce qui concerne l'établissement de son plan stratégique de développement. La MINUSTAH et le PNUD s'emploieront en outre à améliorer la capacité du Conseil électoral provisoire en matière de gestion des élections, de prévention de la fraude et de règlement des litiges et des crises électorales.

21. Le PNUD contribuera à l'élaboration de systèmes de gestion dans les principaux ministères centraux afin d'aider à améliorer l'efficacité et à favoriser une gestion axée sur les résultats. Il continuera par ailleurs à soutenir le Ministère du plan et de la coopération extérieure en matière de coordination de l'aide et de mise en œuvre du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

22. *Gestion de l'environnement.* Le PNUD aidera le Ministère de l'environnement et diverses parties prenantes, notamment les autorités locales, les groupes de femmes et les autres organisations locales, à inverser la dégradation de l'environnement, à mettre en valeur des sources d'énergie de substitution et à atténuer les effets des catastrophes naturelles. Au niveau central, il s'agira d'aider le Gouvernement à honorer les engagements qu'il a pris au titre des conventions internationales en élaborant des plans d'action nationaux dans les domaines suivants : a) adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets; b) biodiversité et création de zones protégées; c) gestion durable des terres; d) gestion des zones côtières; et e) énergie renouvelable. Au niveau décentralisé, la contribution du PNUD consistera à appuyer l'élaboration et l'exécution participatives de plans de gestion des bassins versants qui intègrent les aspects de reboisement, de protection de la diversité biologique et de conservation des sols et dans lesquels la dimension de l'égalité des sexes est solidement incorporée. En outre, des initiatives pilotes sur l'énergie renouvelable seront élaborées avec les acteurs locaux.

23. *Réduction des risques liés aux catastrophes.* Le PNUD continuera d'appuyer le système national de gestion des catastrophes dirigé par le Ministère de l'intérieur et ses mécanismes de coordination intergouvernementaux, notamment en renforçant la capacité de la Direction de la protection civile. Cet appui s'ajoutera à des mesures concrètes visant à réduire les risques liés aux catastrophes sur le plan local et comportera les activités suivantes : a) évaluation des risques sismiques et plans de gestion pour les zones urbaines et les infrastructures vitales; b) sensibilisation accrue du public quant à la lutte contre les dangers causés par l'activité sismique; et c) formation des ingénieurs et des maçons en matière de sécurité de la construction.

24. *Lutte contre le VIH/sida et la tuberculose.* Le PNUD contribuera à assurer l'accès universel à la santé dans le cadre de deux grands programmes destinés à la lutte contre le VIH/sida et la tuberculose. En tant que principal bénéficiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en Haïti, le PNUD aidera à renforcer les capacités du Ministère de la santé et des prestataires de services grâce à un appui technique en matière de programmation, de suivi et d'évaluation, d'achat et de gestion financière. Cet appui sera apporté aux deux échelons national et décentralisé. Un transfert de principal bénéficiaire pourrait être envisagé sur décision de l'Instance de coordination nationale.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation**

25. En établissant le programme de pays, le PNUD a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux et les parties prenantes pour veiller à ce que l'exécution des programmes soit bien prise en main par le pays. Le PNUD renforcera les partenariats et la collaboration qui existent déjà avec le Gouvernement, les donateurs, les partenaires de la société civile et le système des Nations Unies pour mettre en œuvre le programme, qui est intégralement conforme au cadre stratégique intégré et complète les initiatives et programmes des autres organismes des Nations Unies. Un calendrier complet concernant l'évaluation des résultats et des projets dans les cinq domaines thématiques a été fixé et un examen à moyen terme du programme de pays est prévu pour 2014. Compte tenu des problèmes considérables liés à la qualité et à l'accessibilité des données en Haïti, le PNUD mènera les activités de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances en étroite coopération avec les principaux partenaires.

26. La modalité d'exécution nationale sera privilégiée sur la base de l'évaluation des moyens dont dispose l'État pour mettre en œuvre des composantes spécifiques du programme. Compte tenu de la vulnérabilité du pays face aux crises et des expériences des périodes d'après séisme, il a été convenu que le PNUD utilise, lorsque cela est nécessaire, la modalité d'exécution directe. Le PNUD appliquera les principes de la gestion axée sur les résultats à la mise en œuvre de ce programme de pays en utilisant tous les outils de suivi des programmes pour assurer l'efficacité. D'ici à 2016, 30 % du budget-programme se verront attribuer le niveau 2 du marqueur de l'égalité hommes-femmes. Le bureau de pays poursuivra la mise en œuvre de son plan de transformation adopté en 2011 afin de mieux adapter sa structure au contexte évolutif.

27. Pour la période 2013-2016, le montant total du budget-programme devrait s'élever à 225,825 millions de dollars, dont 17,325 millions prélevés sur les ressources ordinaires du PNUD, y compris 2,573 millions de montants restants de l'exercice précédent et un nouveau montant ciblé pour l'allocation des ressources de base (MCARB 1) de 14,752 millions de dollars. Afin d'assurer le financement total du programme, le bureau de pays renforcera sa collaboration avec les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de sa stratégie de mobilisation des ressources.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Haïti (2013-2016)

**Priorité ou objectif national** : Reconstruction territoriale

**Résultat 2.5 du programme de pays et du cadre stratégique intégré** : Des mécanismes visant à favoriser la production de logements décents et sûrs pour tous sont en place et fonctionnent.

**Indicateur de résultat** : Directives et mandats pour l'application des politiques de logement, de relèvement et de développement urbain

**Domaine d'intervention correspondant dans le plan stratégique** : Réduction de la pauvreté

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)</i>
Le Gouvernement mettra en place la capacité institutionnelle nécessaire pour promouvoir une croissance sans exclusive, la réduction de la pauvreté et le relèvement.	Les donateurs, les organismes des Nations Unies et le secteur privé s'emploieront à appuyer la mise en œuvre de politiques de relèvement et de reconstruction efficaces. Les organisations locales encourageront les collectivités à s'approprier les initiatives de relèvement des zones urbaines, de réduction de la pauvreté et de création d'emplois.	Le PNUD fournira une assistance et des compétences techniques pour doter le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère des travaux publics, transports et communications, les principales municipalités et les organisations locales des moyens nécessaires à la mise au point de programmes inclusifs portant sur les questions relatives au logement, au relèvement, à la réduction de la pauvreté et à l'emploi.	<p><b>Indicateur</b> : Ampleur du déficit de logements (en nombre d'unités)</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Le déficit national s'élève à 700 000 logements</p> <p><b>Niveau cible</b> : Le déficit national de logements réduit de 30 000 unités</p> <p><b>Indicateur</b> : Accès à des produits analytiques faisant appel à des données ventilées</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Le dernier rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été publié en 2004.</p> <p><b>Niveau cible</b> : Achèvement de l'évaluation finale sur la réalisation des OMD</p> <p><b>Indicateur</b> : Nombre d'emplois créés pour les femmes et les hommes</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Actuellement, 4 576 906 Haïtiens sont au chômage.</p> <p><b>Niveau cible</b> : 100 000 nouveaux emplois créés (dont au moins 40 % pour des femmes et 10 % à caractère écologique)</p>	<p>Aptitude accrue du Gouvernement à définir et à mettre en œuvre des stratégies de relèvement et de logement tenant compte de l'égalité des sexes</p> <p>Outils analytiques élaborés pour les interventions ciblées en matière de réduction de la pauvreté</p> <p>Aptitude accrue du Gouvernement à définir et à mettre en œuvre des stratégies tenant compte de l'égalité des sexes en matière de création d'emplois et d'entrepreneuriat féminin</p>	<p>Ordinaires : 7 millions</p> <p>Autres : 50 millions</p>

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)</i>
<b>Priorité ou objectif national</b> : Reconstruction institutionnelle					
<b>Résultat 1.1 du programme de pays et du cadre stratégique intégré</b> : Les institutions nationales sont renforcées pour assurer les fonctions de l'administration publique et fournir les services de base.					
<b>Indicateur de résultat</b> : Le plan d'action relatif à la réforme du secteur public est élaboré et mis en œuvre.					
<b>Domaines d'intervention correspondants dans le plan stratégique</b> : Gouvernance démocratique					
Les institutions centrales essentielles auront mis en œuvre des programmes de renforcement des capacités leur permettant de réaliser des réformes institutionnelles et de mener à bien leurs mandats.	Les organisations internationales (Organisation des États américains (OEA), MINUSTAH, organismes des Nations Unies, Union européenne) et les partenaires bilatéraux (Brésil, Canada, États-Unis, France et Japon) apporteront un appui financier et technique en matière d'état de droit, de coordination de l'aide, d'élection et de réforme de l'administration publique.	Le PNUD fournira des compétences techniques et un appui au renforcement des capacités aux institutions centrales essentielles dans les domaines des élections, de la coordination de l'aide, de la planification urbaine, de l'état de droit et de la réforme de l'administration publique.	<p><b>Indicateur</b> : Pourcentage des résultats contestés effectivement jugés par le Conseil électoral provisoire (CEP)</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Dans 70 % des cas, les résultats contestés ont été effectivement jugés par le CEP en 2011.</p> <p><b>Niveau cible</b> : 85 % des résultats contestés effectivement et légalement jugés par le CEP</p> <p><b>Indicateur</b> : Existence d'un plan de développement stratégique pour la Cour suprême</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Absence d'outils stratégiques pour l'administration de la Cour suprême</p> <p><b>Niveau cible</b> : Un plan de développement valable pour la Cour suprême</p> <p><b>Indicateur</b> : Pourcentage de toutes les détentions provisoires</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 74 % de toutes les détentions sont provisoires</p> <p><b>Niveau cible</b> : Réduction à 30 % de toutes les détentions provisoires</p>	CEP apte à mieux gérer les processus électoraux Projet de plan de développement stratégique de la Cour suprême déjà présenté Instruments destinés à améliorer la gestion des affaires judiciaires déjà élaborés Instruments et bonnes pratiques destinés à améliorer la gestion du secteur public, notamment la promotion de femmes à des postes de cadres dans la fonction publique, transférés au Bureau du Président, au Cabinet du Premier Ministre et au Ministère du plan et de la coopération extérieure	Ordinaires : 5,8 millions Autres : 85 millions

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)</i>
			<p><b>Niveau de référence</b> : 7,28 % des postes de cadres dans la fonction publique occupés par des femmes</p> <p><b>Indicateur</b> : Pourcentage des postes de cadres dans la fonction publique occupés par des femmes</p> <p><b>Niveau cible</b> : 15 % des postes de cadres dans la fonction publique occupés par des femmes</p>		

**Priorité nationale ou objectif** : Reconstruction territoriale

**Résultat 2.3 du programme de pays et du cadre stratégique intégré** : Les vulnérabilités environnementales d'Haïti sont atténuées et les potentiels écologiques sont développés grâce à la gestion durable des ressources naturelles et énergétiques fondée sur une démarche territoriale décentralisée.

**Indicateur de résultat** : Pourcentage des politiques nationales et des plans nationaux de gestion des ressources qui comportent un plan d'action chiffré.

**Domaines d'intervention correspondants dans le plan stratégique** : Énergie et environnement en faveur d'un développement durable

Le Gouvernement mettra en place la capacité institutionnelle nécessaire à une gestion efficace des ressources naturelles du pays d'une manière durable.	La Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID), Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la société civile et les partenaires bilatéraux coordonneront les ressources techniques et financières pour faire progresser la	Le PNUD apportera un appui au Ministère de l'environnement en matière de renforcement des capacités, d'élaboration des politiques et de compétences techniques afin de lui permettre de jouer un rôle de chef de file dans la réduction de la vulnérabilité environnementale et la gestion des ressources naturelles. Le PNUD aidera en outre les acteurs locaux à établir et à exécuter les plans de gestion des bassins versants	<p><b>Indicateur</b> : Existence de cadres de gouvernance nationaux concernant les changements climatiques, la biodiversité, la gestion durable des terres et des zones côtières et l'énergie renouvelable</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Il n'existe pas de cadres de gouvernance dans ces domaines</p> <p><b>Niveau cible</b> : Cadres de gouvernance assurés dans ces domaines</p> <p><b>Indicateur</b> : Superficie en kilomètres carrés (km<sup>2</sup>) des bassins versants faisant l'objet de plans de gestion élaborés localement et tenant compte de l'égalité des sexes</p>	Projets de plans d'action achevés dans les domaines des changements climatiques, de la biodiversité, de la gestion durable des terres, de la gestion des zones côtières et de l'énergie renouvelable	<p>Ordinaires : 2,025 millions</p> <p>Autres : 30 millions</p>
---	--	--	---	--	--

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)</i>
	mise en œuvre du programme national relatif à l'environnement.	et à mettre en valeur des sources d'énergie renouvelable.	<p><b>Niveau de référence</b> : 2 000 km<sup>2</sup> de bassins versants faisant l'objet de plans de gestion élaborés localement et tenant compte de l'égalité des sexes</p> <p><b>Niveau cible</b> : 4 000 km<sup>2</sup> de bassins versants faisant l'objet de plans de gestion élaborés localement et tenant compte de l'égalité des sexes</p>		

**Priorité ou objectif national** : Reconstruction territoriale

**Résultat 2.4 du programme de pays et du cadre stratégique intégré** : Les capacités des institutions (nationales et décentralisées) et de la société civile sont renforcées en matière de prévention, de gestion et d'intervention face aux risques et aux catastrophes naturelles.

**Indicateur de résultat** : La réduction des risques liés aux catastrophes est prise en compte dans plusieurs plans et stratégies sectoriels et dans leur mise en œuvre.

**Domaines d'intervention correspondants dans le plan stratégique** : Prévention des crises et relèvement

D'ici à 2016, le Gouvernement aura renforcé et totalement mobilisé les institutions faisant partie du Système national de gestion des risques et des désastres (SNGRD) afin qu'elles participent aux activités de préparation et d'intervention liées aux catastrophes.	La communauté internationale (United States Agency for International Development (USAID), Southcom, Banque mondiale, Union européenne) continuera de fournir des services de formation, du matériel et un appui financier. Les organisations de la société civile et la MINUSTAH exécuteront des programmes de prévention et d'intervention sur le plan local.	Le PNUD apportera un appui technique pour l'élaboration du plan d'action national relatif à la gestion des catastrophes et le renforcement des capacités des institutions correspondantes, y compris le SNGRD, et guidera la prévention des risques sismiques, notamment en créant des mécanismes appropriés pour son intégration dans la planification urbaine.	<p><b>Indicateur</b> : Existence d'un plan national mis à jour et tenant compte de l'égalité des sexes pour la gestion des risques liés aux catastrophes</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Le plan national actuel date de 2001 et ne tient pas compte des aspects d'égalité des sexes en matière de gestion des risques liés aux catastrophes.</p> <p><b>Niveau cible</b> : Un plan national pour la gestion des risques liés aux catastrophes, mis à jour et tenant compte de l'égalité des sexes.</p> <p><b>Indicateur</b> : Existence de mécanismes pour l'intégration de la réduction des risques liés aux catastrophes à la planification urbaine</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Aucun mécanisme n'est en place pour intégrer la réduction des risques liés aux catastrophes à la planification urbaine.</p>	Aptitude accrue du Ministère de l'intérieur à mettre à jour le plan d'action national relatif à la gestion des catastrophes et à intégrer les aspects d'égalité des sexes	<p>Ordinaires : 2,5 millions</p> <p>Autres : 20 millions</p>
---	--	--	---	---	--

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)</i>
			<b>Niveau cible</b> : Des mécanismes d'intégration de la réduction des risques liés aux catastrophes mis en place et utilisés par les autorités locales dans le cadre de la planification urbaine.		
<b>Priorité nationale ou objectif</b> : Reconstruction sociale					
<b>Résultat 3.3 du programme de pays et du cadre stratégique intégré</b> : Les capacités des institutions et des principales parties prenantes sont renforcées pour assurer un accès universel et équitable à la prévention, à l'appui et au traitement aux personnes touchées par le VIH/sida et la tuberculose.					
<b>Indicateur de résultat</b> : Pourcentage de femmes enceintes et d'enfants contaminés par le VIH/sida qui ont reçu un traitement antirétroviral					
<b>Domaines d'intervention correspondants dans le plan stratégique</b> : Réduction de la pauvreté					
Le Ministère de la santé maintiendra le service de coordination des projets pour assurer la gestion des contributions aux projets de lutte contre le VIH/sida et la tuberculose.	Les partenaires internationaux (USAID, Center for Disease Control, Union européenne, France et Canada) continueront d'apporter un appui financier et technique. Les organisations de la société civile seront chargées de la mise en œuvre.	Le PNUD fournira un appui technique et des compétences au Ministère de la santé et aux acteurs non gouvernementaux afin d'assurer la réalisation des objectifs nationaux en matière de lutte contre le VIH et la tuberculose.	<p><b>Indicateur</b> : Taux de succès du traitement de la tuberculose</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Un taux de succès du traitement de la tuberculose de 78 % en 2008</p> <p><b>Niveau cible</b> : Un taux de succès du traitement de la tuberculose de 85 % en 2016</p> <p><b>Indicateur</b> : Pourcentage et nombre de femmes enceintes séropositives ayant reçu le traitement antirétroviral afin de réduire le risque de transmission du VIH de la mère à l'enfant</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 71,6 % (soit 3 579 femmes sur 5 000) en 2011</p> <p><b>Niveau cible</b> : 80 % (soit 4 000 femmes sur 5 000) en 2016</p>	Aptitude accrue du Ministère de la santé et des prestataires de services de soins de santé à étendre leurs services aux personnes contaminées par le VIH et la tuberculose	<p>Ordinaires : 0</p> <p>Autres :</p> <p>Tuberculose 11,5 millions</p> <p>VIH 12 millions</p>